

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois du mois de mars à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Messieurs Jean-Sébastien GRESARD, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, Julien LAURENT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET.

Absents Excusés : Madame Jennifer BENAYAD, Messieurs Jean-François PERROT, Loïc BARTHET.
Procuration de Monsieur Jean-François PERROT à Madame Elisabeth CAUSSIDERY.
Procuration de Monsieur Loïc BARTHET à Monsieur Julien LAURENT.

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth CAUSSIDERY.

1/ Approbation du Compte Rendu du 01 Mars 2021

Le Procès-verbal du 01 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Délibérations pour provisions sur créances douteuses

Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur, demandant aux municipalités de faire une provision pour faire face à d'éventuels impayés de leurs administrés (eau, taxes foncières...), et cela à hauteur d'au moins 15%. Il est conseillé de provisionner 15% des impayés de l'exercice N-2 (dont on peut encore espérer la régularisation), 45% pour l'exercice N-3, et le solde pour l'exercice N-4, lorsque tout espoir de règlement est abandonné.

Les conseillers municipaux s'étonnent de cette nouvelle réglementation, qui semble accepter à l'avance que les administrés n'honorent pas leurs factures. Cela peut même s'apparenter à une incitation.

Cette nouvelle réglementation est rejetée à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

3/ Choix entreprises pour travaux voiries

Suite à l'appel d'offre effectué pour les travaux de voiries et de sécurité au centre du village, deux réponses sont parvenues à la mairie, des entreprises COLAS et BONNEFOY. L'ouverture des plis a eu lieu le 8 mars.

Le choix s'effectue pour 50% en fonction de la valeur technique de la prestation proposée, et pour 50% en fonction du prix.

L'estimation du maître d'œuvre (l'entreprise BEJ) était de 285 213.00 € HT.

Le devis de l'entreprise COLAS se monte à 284.284,82 € HT, pour une durée des travaux de 15 semaines. Celui de l'entreprise BONNEFOY s'élève à 242.794,00 € HT, pour 11 semaines de travail.

Le maître d'œuvre a déclaré que les prix unitaires étaient identiques, ainsi que la qualité des prestations proposées.

L'appel d'offre laissant la possibilité d'une négociation, le maître d'œuvre a appelé l'entreprise COLAS, pour les informer du décalage entre les deux propositions, et savoir s'ils souhaitaient revoir leur proposition. La réponse a été négative.

L'entreprise BONNEFOY a été retenue à l'unanimité.

Le courrier sera fait demain pour annoncer à l'entreprise COLAS qu'elle n'est pas retenue. Elle dispose de 11 jours pour réagir. À l'issue de ce délai, l'entreprise BONNEFOY sera avisée de son succès.

Le planning des travaux est prévu comme suit :

1 - Les travaux sur le réseau d'adduction d'eau démarreront en avril, pour une durée d'un mois. Ce sont les plus profonds, ils seront réalisés en milieu de chaussée. Ils sont confiés à l'entreprise BOUCARD MONT D'OR.

2 - Les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique seront réalisés sur mai, sur une durée approximative d'un mois également. Ces réseaux seront placés sous les trottoirs, et réalisés par l'entreprise COLOMBO, choisie par le SIEL.

3 - Les travaux de voirie devraient donc débuter en juin.

Le maître d'œuvre est en charge de l'agenda et de la bonne coordination entre les différents intervenants.

4/ Bois

A – Vente du bois de la parcelle D

Monsieur Bruno HENRIET, de l'ONF, s'est rendu en mairie à la mi-mars pour nous informer de l'urgence à faire des coupes sur la parcelle D (150 m³), en très mauvais état sanitaire : il y a de gros arbres, voire très gros, qui sont scolytes, et dont il est impératif de s'occuper cette année. Il est donc prévu qu'ils soient vendus en mai, la municipalité touchera rapidement un acompte de 30%. Ils seront ensuite coupés et vendus à l'automne, les 70% complémentaires seront alors versés.

Nous devons originellement commercialiser la parcelle G (400 m³), cette opération est reportée à 2022.

La commercialisation cette année de la parcelle D, au lieu de la G, est votée à l'unanimité.

B – Arbres coupés près du réservoir

Des arbres situés près de notre réservoir menaçaient l'étanchéité de la cuve. Ils ont été marqués, répartis-en 3 lots et proposés à la vente sous plis cachetés. Leur volume est estimé à 5 stères.

Monsieur Jimmy DUFRESNE s'est porté acquéreur des 2 premiers lots, pour 30€ chacun. Il a été décidé de lui laisser gratuitement le 3ème lot, moins intéressant (nettoyage).

5/ RPQS Eau Potable 2019-2020

Madame le Maire fournit les chiffres du Rapport Prix Qualité Service.

Nous constatons que les analyses sont 100% conformes, et les chiffres assez stables. Le rendement s'est amélioré (89.6% au lieu de 87.8% l'an dernier) malgré plusieurs fuites que nous avons subies cette année.

Le prix a légèrement augmenté : 65 € pour la part fixe (au lieu de 60 €) et 0,73 € le m³ (au lieu de 0.65 €).

Les RPQS 2019 et 2020 sont votés à l'unanimité.

6/ Approbation des Comptes de Gestion 2020 et vote des Comptes Administratifs 2020

Budgets Eau – Bois – Communal

Madame le Maire présente et explique les Comptes de Gestion et Administratifs 2020 pour les 3 budgets, qui s'établissent ainsi :

<u><i>Eau 2020</i></u>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	52 036.96 €	62 580.61 €	Report 2019 : + 24 928.74 € 10 543.65 € Part affectée à l'investissement : - 4 274.59 € + 31 197.80 €
Investissement	43 629.84 €	31 703.85 €	Report 2019 : - 994.59 € -11 925.99 € - 12 920.58 €

<u><i>Bois 2020</i></u>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	27 502.33 €	47 993.52 €	Report 2019 : + 527 275.67 € 20 491.19 € Part affectée à l'investissement : - 33.62 € + 547 733.24 €
Investissement	1 154.97 €	33.62 €	Report 2019 : - 33.62 € - 1 121.35 € - 1 154.97 €

<u><i>Communal 2020</i></u>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	207 437.87 €	327 841.16 €	Report 2019 : + 584 641.83 € 120 403.29 € Part affectée à l'investissement : - 273 952.56 € + 431 092.56 €
Investissement	549 451.58 €	703 195.00 €	Report 2019 : - 87 241.78 € 153 743.42 € + 66 501.64 €

Le Conseil Municipal par vote à main levée, à l'unanimité des présents, par 10 voix pour, approuve les Comptes de Gestion 2020 pour les 3 budgets (Eau, Bois, Communal).

Hors de la présence de Madame le Maire, Mr Joël VIONNET demande s'il y a des questions sur les Comptes Administratifs 2020 pour les 3 budgets (Eau, Bois, Communal).

Aucunes remarques des conseillers sur les CA 2020 Eau, Bois, Communal.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des présents, par 9 voix pour, vote les Comptes Administratifs 2020 pour les 3 budgets (Eau, Bois, Communal).

7/ Affectation des résultats des Comptes Administratifs 2020

Au regard des Résultats des Comptes de Gestion 2020 et des Comptes Administratifs 2020, le Conseil Municipal vote, à main levée, à l'unanimité des présents, par 10 voix pour, les reports des Résultats 2020 des Budgets respectifs et/ou leur affectation aux Budgets Primitifs 2021 ainsi qu'il en est fait lecture :

- <u>Budget Eau</u> :	
Déficit d'Investissement 001 :	12 920.58 €
Excédent de Fonctionnement :	31 197.80 €
Affectation du résultat 1068 :	12 920.58 €
Excédent de Fonctionnement reporté en 002 :	18 277.22 €
- <u>Budget Bois</u> :	
Déficit d'Investissement 001 :	1 154.97 €
Excédent de Fonctionnement :	547 733.24 €
Affectation du résultat 1068 :	1 154.97 €
Excédent de Fonctionnement reporté en 002 :	546 578.27 €
- <u>Budget Communal</u> :	
Excédent d'Investissement :	66 501.64 €
Excédent de Fonctionnement :	431 092.56 €
Compte tenu des Restes à Réaliser :	
Investissement Recettes 001 :	66 501.64 €
Fonctionnement Recettes 002 :	431 092.56 €

8/ Vote des Budgets Primitifs 2021

Présentation des Budgets Primitifs 2021 respectifs :

<u>Eau 2021</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	57 440.62 €	Report 2020 : 18 277.22 € Autres Recettes : 39 163.40 €
Investissement	Report 2020 : 12 920.58 € Autres Recettes : 143 633.00 €	156 553.58 €

<u>Bois 2021</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Équilibre Investissement : 800.00 € Autres Dépenses : 33 511.00 €	Report 2020 : 546 578.27 € Autres Recettes : 40 510.00 €
Investissement	1 954.97 € Dont Report d'investissement 1 154.97 €	Équilibre Fonctionnement : 800.00 € Excédent Fonctionnement 1 154.97 €

<u>Communal 2021</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Équilibre Investissement : 331 724.55 € Autres Dépenses : 247 493.81 €	Report 2020 : 431 092.56 € Autres Recettes : 307 481.00 €
Investissement	Report 2020 : 0.00 € Autres Dépenses : 551 000.00 €	Équilibre Fonctionnement : 331 724.55 € Autres Recettes : 219 275.45 €

Après lecture des Budgets Primitifs 2021, le Conseil Municipal, à main levée, à l'unanimité des présents, par 10 voix pour, vote les Budgets Primitifs 2021.

9/ Logo communal et charte graphique

Monsieur Roland CAUSSIDERY a gracieusement fait une étude de charte graphique : logo, papier à lettre, carte de visite, présentation du site Internet et modèle de page de garde de bulletin municipal.

Le logo ainsi que la charte graphique sont adoptés à l'unanimité.

Madame le Maire remercie Monsieur Roland CAUSSIDERY pour le travail qu'il a effectué.

10/ Questions diverses

A – Maintenant que nous avons une liste d'e-mail de nos administrés, Madame Elisabeth CAUSSIDERY demande aux membres du Conseil s'ils sont d'accord d'informer par mail nos concitoyens sur le planning des travaux, et sur la mise à disposition sur le site Internet des nouveaux procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal. Accord lui est donné.

B – Déménagement du cabinet des infirmières

Les infirmières du village, Mesdames Ludivine LAURENT et Marlène CHAPUIS, ont envoyé un courrier à la mairie, pour signaler qu'elles ont dû quitter leur cabinet situé dans la maison qu'habitait Madame Chantal DAGHETTA. En effet, cette maison a été mise en vente, et il leur a été demandé de résilier leur bail. Elles ont heureusement pu trouver un local pour les accueillir sur la

commune des Hôpitaux-Neufs. Elles aimeraient toutefois pouvoir revenir sur Saint-Antoine, et demandent s'il y existerait un local où elles pourraient s'installer.

Madame le Maire - qui, comme les autres conseillers, regrette ce départ - envisage une possibilité. Comme la fromagerie, actuellement en travaux, n'a pas besoin de toute la surface qu'elle occupait auparavant, il restera de la place au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie - à l'endroit où se situe le magasin pendant les travaux, ainsi que 2 petites pièces attenantes. Cet endroit pourrait être aménagé pour nos infirmières. Il pourrait même y avoir de la place pour un éventuel troisième utilisateur.

Le planning des travaux de la fromagerie étant encore trop imprécis, il est difficile d'envisager une date. Il faut toutefois entreprendre la réflexion rapidement, de sorte à pouvoir entreprendre ces travaux dès la libération du magasin actuel.

C - Chauffage de la mairie

La mairie dispose actuellement d'un chauffage par radiateurs électriques.

Dans la mesure où la fromagerie se rénove, et où on envisage un cabinet d'infirmière, il pourrait être judicieux de revoir le chauffage de l'ensemble du bâtiment, et de mettre en place un chauffage central.

Madame le Maire demande à la commission Patrimoine de se pencher sur cette question, et de faire venir un chauffagiste pour évaluer les différentes possibilités.

D – Monsieur Didier PAQUELIER est récemment venu en mairie pour signaler qu'il allait faire réaliser un enrober sur sa cour et son chemin d'accès. Il demande à la Commune de faire de même entre son chemin privé jusqu'à l'accès à la route du Fort.

Le responsable de la voirie prendra rendez-vous avec lui et se rendra sur place afin de trouver le meilleur compromis.

E – Monsieur Alain Chapuis nous informe qu'il souhaite renforcer une partie du chemin d'accès à sa ferme. Il envisage de frais les travaux de structure à ces frais, voir même le revêtement si possibilité d'avoir des tarifs préférentiels. Mais s'agissant d'un chemin communal, le responsable de la voirie prendra rendez-vous avec lui et se rendra sur place afin de trouver le meilleur compromis.

F – Monsieur Jean-Sébastien GRESARD nous signale que son compteur d'eau est à l'extérieur de sa maison, mais sur sa partie privative. Il va prochainement faire des travaux d'aménagement devant sa maison, souhaite que son compteur d'eau soit déplacé sur la partie publique, et cela avant ses travaux.

Le responsable de la commission eau prendra rendez-vous avec lui et se rendra sur place afin de trouver le meilleur compromis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.